

=====

SYNDICAT DES EAUX SMPAS

=====

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

=====

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 21
Nombre de Conseillers en exercice : 21
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 19

Le onze mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, le comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal de la Mairie d'Aouste sur Sye, sous la Présidence de Monsieur Gilles MAGNON, en séance ordinaire conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code des collectivités territoriales

Date de convocation : 4 mars 2024

MEMBRES TITULAIRES PRESENTS : Jean-Philippe ROCHE, Sylvain FRANCOIS, Gilles MAGNON, Raymond MARION-FERRIER, Richard GUIELMINI, Fabien SYLVAIN, Frédéric TRON, Philippe BERNA, François BROCARD, Laurence ALGOUD, Laurent SAYN, Hélène SYLVESTRE, Denis GAUDIN, Philippe RIBIERE, Manuel GASCOIN, Christian GENCEL et Jean-Michel DEFAISSE

MEMBRES SUPPLEANTS PRESENTS : Christian LEZARME, et Denis BENOIT

SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe RIBIERE

Objet : Affectation des résultats 2023 – Budget 61102 Assainissement

N°2023-03-11-07

Monsieur le Président remet au Conseil Syndical le tableau ci-dessous :

Reports

Pour Rappel . Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure .	87 744.92
Pour Rappel . Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure .	772 451.55

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :	148 049.68
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	53 701.94

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	0.00
En recettes pour un montant de :	0.00

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	0.00
---	------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par , soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	0.00
--	------

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	826 153.49
--	------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical approuve à l'unanimité le tableau ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 14/03/2024

Reçu en préfecture le 14/03/2024

Publié le

ID : 026-252602255-20240312-2024031107-DE

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Conformément au registre des délibérations,

Le Président
Gilles MAGNON

Acte certifié exécutoire suite à la transmission en Préfecture le : 14 mars 2024
et publication le :

Le Président,

